

L'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement

Les chiffres de référence sur l'eau
et l'assainissement en France



Qu'est-ce que l'Observatoire des SPEA ?

L'eau est une **ressource précieuse à préserver** afin de pouvoir continuer, dans les années à venir, à l'exploiter, notamment pour la consommation humaine mais aussi pour les activités économiques, industrielles et agricoles. En France, les **collectivités locales** sont chargées de la **gestion de l'eau potable et de l'assainissement** et d'assurer la continuité et la qualité du service.

L'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement (SPEA) fait figure de **référence** depuis 15 ans pour dresser et diffuser un panorama de l'organisation et des performances des 13 061 collectivités compétentes dans ce domaine.

Son périmètre

L'Observatoire couvre l'ensemble des **24 975 services d'eau potable, d'assainissement collectif et/ou d'assainissement non collectif** du territoire français (outre-mer inclus). Ce périmètre s'étendra également à terme aux services de gestion des eaux pluviales urbaines.

Ses indicateurs

39 indicateurs de contexte, de performance et de moyen ont été définis dans le cadre de l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service (RPQS). Ils permettent d'établir un état des lieux et de comparer les performances des services.

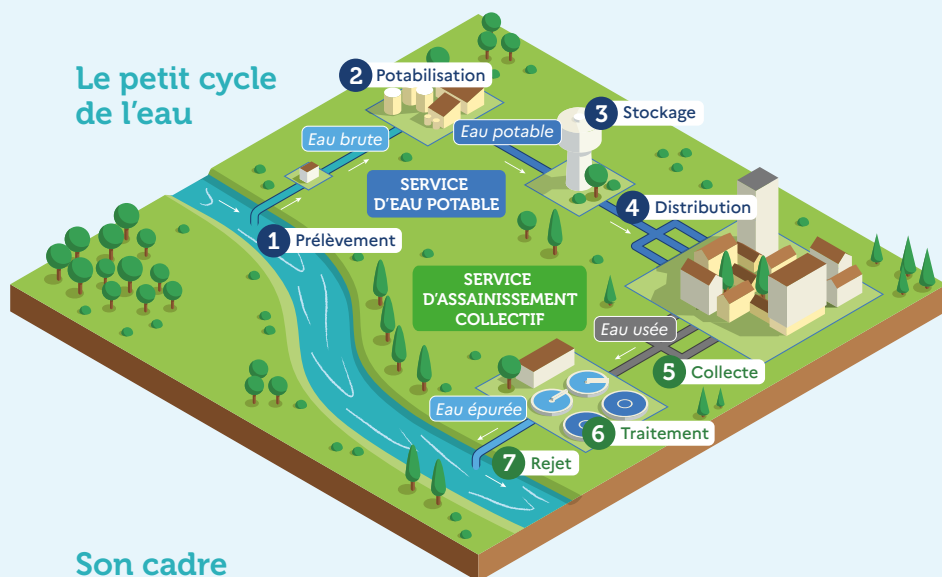
Les principaux indicateurs recouvrent : le prix, la qualité de l'eau au robinet, les pertes par fuites en réseaux, la gestion patrimoniale, le renouvellement des réseaux, la gestion financière et la qualité du service.

Une révision de ces indicateurs est en cours, menée avec nos partenaires, pour les faire évoluer au regard des enjeux futurs.

Ses raisons d'être

- ◆ Orientation de la politique nationale de l'eau et de l'assainissement en France
- ◆ Diffusion de la connaissance sur le petit cycle de l'eau en toute transparence auprès d'un large public (usagers et acteurs de l'eau)
- ◆ Mise à disposition d'outils de pilotage des performances des services publics d'eau et d'assainissement.

Le petit cycle de l'eau

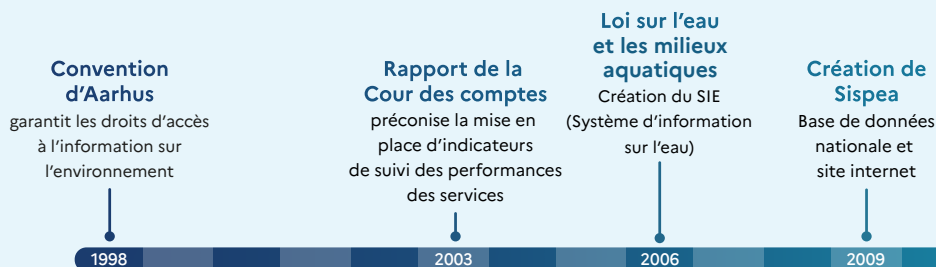


Son cadre réglementaire

L'ordonnance du 22 décembre 2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine oblige désormais toutes les collectivités à renseigner les indicateurs réglementaires au plus tard le 15 octobre de chaque année.

L'ouverture de l'exercice a lieu dès le mois de février.

Sispea devient à compter de janvier 2025 **l'outil de support fiscal unique** des données nécessaires pour le calcul de la redevance performance eau potable des agences. Cette nouveauté impactera les services d'eau qui ne renseigneraient pas Sispea.



Sispea en quelques dates

L'Observatoire loi Sapin

Depuis 1998, il permet de suivre spécifiquement l'impact des procédures de délégation des services publics d'eau et d'assainissement en France, à partir d'enquêtes auprès des collectivités.

Un espace est dédié à la diffusion des résultats de ces enquêtes sur le site services.eaufrance.fr.

Ses outils en ligne offerts

- Un outil de génération automatique du RPQS à l'échelle des services et un rapport de chiffres clés à l'échelle de la collectivité
- Un outil de comparaison entre les services d'eau et d'assainissement et un tableau de comparaison interannuel pour les collectivités
- Un outil de diagnostic de conformité du rendement du réseau vis-à-vis du décret fuites
- Des outils d'extraction de données sur différents périmètres géographiques



ACCÉDER
À L'OUTIL
SISPEA

Son nouveau site grand public

services.eaufrance.fr

- Une visualisation des données des indicateurs dans la rubrique « Portrait de territoire » à l'échelle des collectivités, des départements, des régions et des bassins des agences de l'eau
- Une carte interactive sur le prix de l'eau et de l'assainissement
- Des données à télécharger

Loi NOTRe

Obligation de saisie
pour les collectivités de

+ de 3500 habitants
et diffusion RPQS

**Rapport
Levraut**
et la conférence
environnementale
renforcent
l'observatoire

**Conditionnalité
des aides**
des agences de l'eau
dans l'Hexagone

Conditionnalité des aides

de l'OFB pour
l'Outre-Mer

Plan eau
suivi des pertes
de fuites en
réseau

**Mise en
application
de l'ordonnance
du 22/12/2022**

Obligation de saisie pour
toutes les collectivités

2013

2015

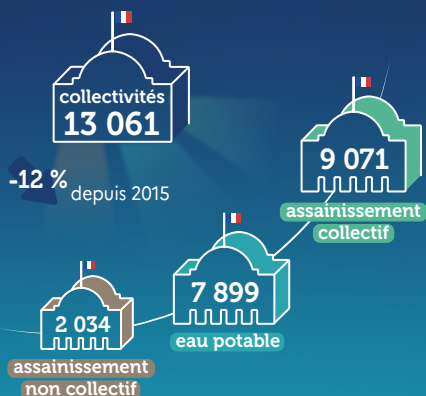
2018

2023

2024

Principaux résultats de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement en 2022

Collectivités organisatrices



Loi NOTRe : transfert de ces compétences



Prix TTC de l'eau par m³



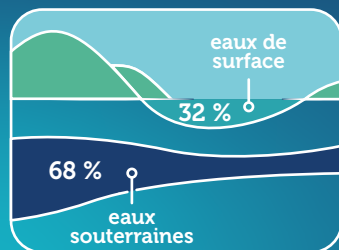
Consommation d'eau de référence
120 m³
par ménage

Facture totale annuelle



Source : Ademe, 2022

Origine de l'eau



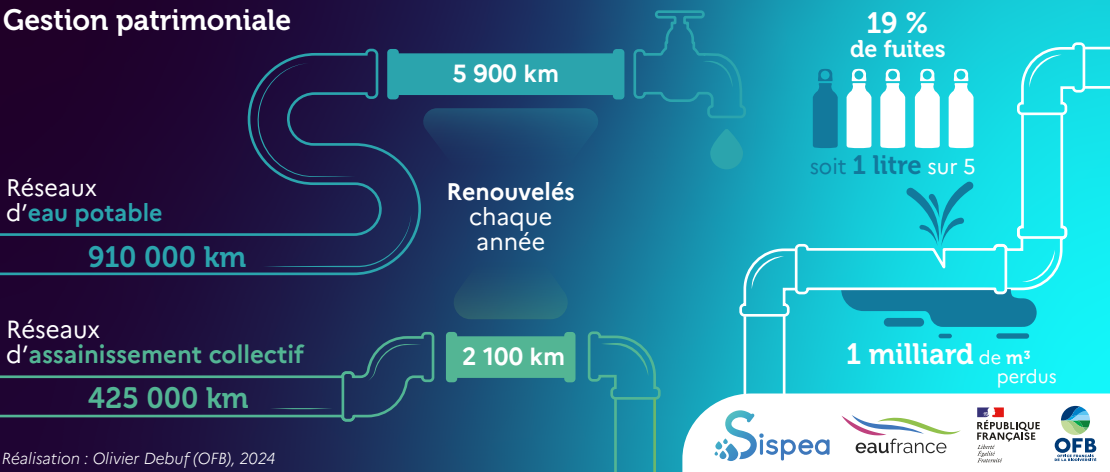
Consommation domestique moyenne par habitant



Qualité de l'eau au robinet



Gestion patrimoniale



Principaux partenaires de l'Observatoire des SPEA

Agences de l'eau



pilotage

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Collectivités

13 855
COLLECTIVITÉS
— LOCALES —
ORGANISATRICES



Services de l'État

PRÉFET
DU DÉPARTEMENT
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Scannez
et découvrez !



Pour savoir télécharger l'App linking
gratuite sur votre téléphone

